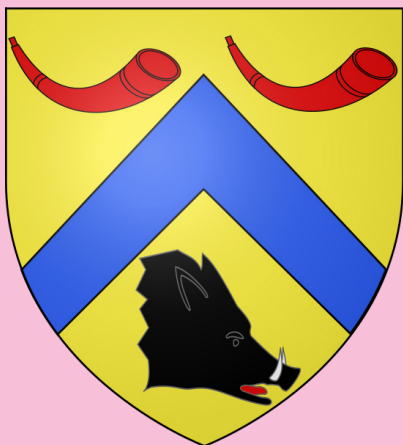




Le Journal des Bovéniens

Bulletin d'informations municipales

Numéro 71



Sensibilisation

Mobilisation

Dépistage

Ruban rose

Prévention

Soutenons la recherche



*Retour sur l'été
Page 14*

*Rentrée des classes
Page 17*

Événements à venir...

Calendrier des festivités

Suivant l'évolution du protocole sanitaire

OCTOBRE

22 - Tennis - buffet campagnard - salle F. Arthaud
 23 - Charitables - réception des 50 ans - salle des fêtes
 29/30 - Comité historique - forum - salle des fêtes- salle des mariages
 31 - Maison des jeunes - halloween - jardin du presbytère ou salle F. Arthaud (si intempéries)

NOVEMBRE

05 au 13 novembre - Ducasse du centre de Bouvigny
 11 - Cérémonie du 11 novembre - salle des fêtes
 13 - Amicale laïque - marché aux puces - Bouvigny centre
 19/20 - Entente de l'Artois - repas - remise des prix - salle des fêtes
 23 - CIASFPA - manifestation des 40 ans - salle F. Arthaud
 26 - Ecole de musique de Bouvigny-Boyeffles - repas Sainte-Cécile - salle des fêtes
 27 - Bouvigny côté jardin - troc de plantes - maison des associations
 27 - Bleu Blanc Vert - marche du souvenir - hall salle F.Arthaud

DECEMBRE

3/4 - Amicale laïque - yoga - salle des fêtes
 3/4 - patinoire salle F. Arthaud
 6 - Maison des jeunes - Saint-Nicolas - salle F. Arthaud
 10/11 - Comité des fêtes de Bouvigny-Boyeffles - marché de Noël - salle F. Arthaud
 17 - FCB - arbre de Noël - salle des fêtes
 18 - Tennis - arbre de Noël - salle des fêtes

Etat Civil

Naissances

04/06/2022 - HENNION Mila
 10/06/2022 - LANDRY Cyan
 18/06/2022 - DOUCHIN Martin
 05/07/2022 - CUCHEVAL Milyano
 08/07/2022 - BECQUART Charly
 14/08/2022 - DELAPORTE Gustave
 06/09/2022 - BACZKIEWICZ Raphaël
 07/09/2022 - MIELCAREK Pierre

Mariages

28/05/2022 - DUPUIS Christophe et BEUCHET Nadège
 03/06/2022 - LEMETTRE Fabien et PRUDHOMME Elodie
 04/06/2022 - ENGRAND Jean-Pierre et LAMBERT Karine
 18/06/2022 - MALBRANQUE Jérémy et TYTGAT Céline
 25/06/2022 - DIGNOIRE Régis et GONCALVES Catherine
 25/06/2022 - GALLET Frédéric et DELCOUR Céline
 25/06/2022 - MERLIN Sébastien et

DESBONNET Hélène
 10/09/2022 - FAIDHERBE Philippe et RAJEWSKI Véronique
 17/09/2022 - NACINOVICH Frédéric et PREDHOMME Stéphanie

Décès

03/06/2022 - SECEMBER Simone
 27/06/2022 - SUCKY Louis
 21/07/2022 - BECQUART Edwige
 02/09/2022 - BUISINE Eliane
 06/09/2022 - LEBLANC Christian



Le journal des Bovénien

Ville de Bouvigny-Boyeffles.

Mairie

Place Patou

62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES

Tél : 03.21.29.16.59

Mail : mairie.bouvigny-boyeffles@wanadoo.fr

Site web : www.bouvigny-boyeffles.fr

Directeur de la publication : Maurice VISEUX

Réalisation : service communication

Journal édité par la Mairie

de Bouvigny-Boyeffles

Distribué gratuitement - IPNS

Aide à la garde d'enfant(s)

VOUS TRAVAILLEZ ET DEVEZ FAIRE GARDER VOS ENFANTS ?

La Région a créé l'aide à la garde d'enfants pour vous aider à concilier vie professionnelle et vie familiale.

MONTANT DE L'AIDE

- ✓ 20 euros par enfant et par mois pour une famille composée de deux actifs (en situation d'emploi et/ou de formation professionnelle qualifiante).
- ✓ 30 euros par enfant et par mois pour une famille monoparentale composée d'un actif (en situation d'emploi et/ou de formation professionnelle qualifiante).

POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

- ✓ Être domicilié en Hauts-de-France, et faire garder votre enfant en Hauts-de-France ou dans un département limitrophe.
- ✓ Devoir recourir à un mode de garde déclaré* pour votre enfant de moins de 3 ans afin de pouvoir exercer une activité professionnelle et/ou suivre une formation professionnelle qualifiante.
- ✓ La durée de la garde doit correspondre à au moins 20 heures par semaine.

MODALITÉS DE VERSEMENT

Après validation et instruction de votre demande, l'ouverture de vos droits intervient au début du mois de dépôt de votre dossier.

Le versement de l'aide se fera en une seule fois après notification de la décision individuelle d'attribution.

Si l'enfant de moins de 3 ans ou de 3 ans est scolarisé, alors les droits ouverts au titre de l'aide sont interrompus.



Famille avec deux actifs	Famille monoparentale
Vous devez justifier d'une activité professionnelle pour les deux parents, ou d'une attestation de formation professionnelle qualifiante (d'une durée supérieure ou égale à 2 mois) si l'un des deux parents est en formation professionnelle qualifiante**.	Vous devez justifier d'une activité professionnelle ou d'une attestation de formation professionnelle qualifiante** (supérieure ou égale à 2 mois).
Votre revenu net mensuel hors primes et 13 ^e mois ne doit pas dépasser 3 SMIC.	Votre revenu net mensuel hors primes et 13 ^e mois ne doit pas dépasser 2 SMIC.

* Le terme "mode de garde déclaré" signifie que la structure d'accueil (accueil collectif ou accueil individuel de type assistante maternelle) est agréée par la Caisse d'Allocations Familiales.

** Formation dont l'objectif est de se former à un métier par l'obtention d'un diplôme ou d'une certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP à fournir).

Rendez-vous dans l'une des **14 antennes de la Région** proche de chez vous, pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.



Déposez votre dossier entre le **1^{er} septembre 2022** et le **31 juillet 2023** sur <https://aides.hautsdefrance.fr>

Informations et accompagnement
0 800 026 080 Service & appel gratuits

Retrouvons-nous sur
hautsdefrance.fr

151, avenue du Président Hoover - 59655 LILLE CEDEX
Accès métro : Lille Grand Palais - Tél. : 33+(0)37427 0000 - Fax : 33+(0)37427 0005

Enquête statistique INSEE

L'INSEE réalise du **18 septembre au 25 mars 2023** une enquête sur la **Formation tout au Long de la Vie (FLV)**.

De quoi s'agit-il ?

Cette enquête permet de mesurer l'accès à la formation des adultes, que ce soit dans un but professionnel ou personnel (stage de cuisine, cours de sport par exemple), de décrire les formations suivies ou encore de comprendre les difficultés d'accès à la formation. Elle vise aussi à évaluer les compétences qui permettent de gérer les informations dans la vie de tous les jours : lecture et calcul ou utilisation d'Internet.

Qui est interrogé ?

Cette enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 30 000 ménages sur l'ensemble de la France. Au sein de chaque ménage, une personne de 18 à 69 ans sera interrogée. Dans notre ville, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il ou elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.



Pensez à rentrer vos poubelles !



Il est du devoir de la municipalité de rappeler à tous quelques règles et notions élémentaires de propreté publique en ce qui concerne les ordures ménagères, afin de préserver la beauté de notre ville.

Aussi nous vous rappelons que vous ne devez déposer les poubelles sur le trottoir que la veille de la collecte et que vous devez impérativement procéder à leur enlèvement dans la journée, dès la collecte effectuée. D'autre part, il est strictement interdit de déposer des sacs à même le sol, pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de santé des employés de traitement des ordures ménagères.

Enfin, n'oublions pas que si les bacs n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des nuisances visuelles, voire olfactives, et le cas échéant, des obstacles au cheminement des piétons et personnes à mobilité réduite. Il est donc primordial de rentrer ses bacs au plus vite, dans un souci du respect d'autrui (voisins et riverains), de sécurité et pour préserver le bien vivre dans l'intérêt de tout un chacun.

Rappel circulation

Nous sommes régulièrement sollicités par les administrés sur la vitesse excessive constatée dans la ville. Nous vous rappelons que la majeure partie de la commune est placée en zone 30.

- Rue Arthur Mayeur
- Rue Pasteur
- Rue Roger Salengro
- Grand'rue
- Rue des Blattiers (une partie)
- Rue Contant Mahée
- Rue Robert Dujardin
- Rue Lavoisier
- Rue des Ferronniers
- Rue Maurice Gouy
- Rue Salvador Allende
- Rue du 8 mai

- Rue Marcel Cachin
- Rue du 11 novembre
- Rue du 19 mars
- Rue de Lucheux (virage du bas de la rue)
- Rue Davy

Dans l'intérêt de tous, nous vous demandons de respecter ces limitations et faisons appel au civisme de chacun.



Pass numérique

LE PASS

QUI RAPPROCHE LE CITOYEN DU NUMÉRIQUE

BÉNÉFICIEZ DU PASS NUMÉRIQUE

(sous certaines conditions)*

***VOUS ÊTES :**

- domicilié en Hauts-de-France
- un jeune en insertion professionnelle de 18-25 ans
- un demandeur d'emploi accompagné par pôle emploi
- une personne de 60 ans ou plus

aides.hautsdefrance.fr

Démarchage abusif



Attention aux faux agents EDF

Engie explique qu'il faut être méfiant : «Si un commercial se présente avec le nom de GDF SUEZ (nous avons changé de nom), si un vendeur se présente à votre domicile et n'est pas en mesure de présenter sa carte d'accréditation ou encore si un commercial vous explique que vous avez l'obligation de passer chez un nouveau fournisseur» car c'est peut être un faux agent. Concernant la carte d'accréditation, elle doit absolument contenir : le nom de l'agent, l'année de validité, le logo Engie, la photo du vendeur, ainsi que le nom de la société du vendeur.

Permanence juridique



L'espace de conciliation et d'accès au droit est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur les droits et/ou devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Vous pouvez vous y rendre pour toute information.

7 Place Victor Hugo 62160 BULLY-LES-MINES
Lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 17h00
Tél : 03.21.29.25.06
(uniquement sur rendez-vous)

Ruban blanc



Les violences faites aux femmes sont insupportables pour nous tous.

L'égalité entre les hommes et les femmes, nous la revendiquons, nous la construisons au quotidien.

Le ruban blanc est LE symbole international de lutte contre les violences commises à l'égard des femmes.

« Le ruban blanc est né au Canada en 1991, à l'initiative d'un groupe d'hommes qui ont décidé de manifester publiquement leur opposition à la violence envers les femmes en arborant sur leurs vêtements un ruban blanc.

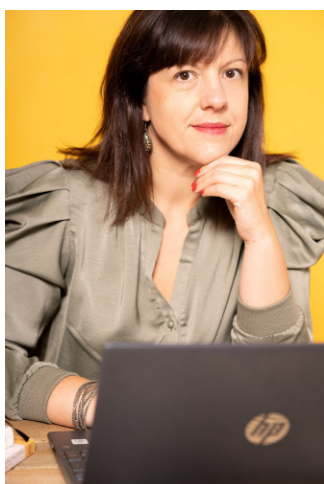
Cette initiative du port du ruban blanc fait suite au massacre de 14 jeunes femmes, le 6 décembre 1989, à l'Ecole Polytechnique de Montréal. L'assassin a tué les filles de la classe, après avoir fait sortir les garçons, en criant « je hais les féministes ».

Porter le ruban blanc, c'est affirmer notre solidarité contre les violences faites aux femmes et revendiquer l'égalité entre hommes et femmes.

C'est ensemble que nous briserons le silence et parviendrons à l'élimination de la violence et à l'égalité entre les hommes et les femmes !

Declik & potentiel

Accompagnement des carrières professionnelles



- Bilan de compétences
- Coaching individuel
- Coaching collectif, séminaire, teambuilding, animation codev
- Conseil (RH, commerce, management)
- Formation (techniques de recherche d'emploi, management, commerce)
- Pratique PNL certifiée Richard Bandler/Hypnose

Delphine KRAMACZYK
06.62.84.42.62 ou contact@decliketpotentiel.fr

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 23 mai 2022

Le compte rendu complet du conseil municipal est publié sur le site www.bouvigny-boyeffles.fr

* Procès-verbal séance du 29 mars 2022

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Suppression d'emplois, modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Vu l'avis du Comité Technique en date du 03 mai 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide à compter du 01 juillet 2022 :

- la suppression de 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe,

- le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents suivant :

1 Attaché territorial, 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 1ère classe, 1 adjoint administratif territorial, 1 agent de maîtrise, 1 adjoint technique territorial principal de 2ème classe, 14 adjoints techniques territoriaux, 1 animateur principal de 1ère classe, 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe, 1 adjoint territorial d'animation à temps non complet (24h30 hebdomadaires), 2 agents spécialisés principaux de 2ème classe des écoles maternelles.

* Information concernant l'utilisation des délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal est informé :

- qu'un emprunt de 50 000€ a été souscrit avec la Caisse d'Épargne Hauts de France, par décision du maire n°2022-02, en date du 30 mars 2022, afin de financer en partie les travaux de réaménagement de la cour de l'école primaire ;

- que par décision du maire n°2022-03, en date du 13 avril 2022, Maître Mikaël Gourdon a été mandaté afin de défendre les intérêts de la commune suite à des infractions à la législation sur l'urbanisme.

* Création de 3 emplois non permanents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer trois emplois non permanents aux conditions suivantes :

- * A compter du 01 octobre 2022, un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint administratif, aux conditions suivantes : contrat 28 heures par semaine, durée du contrat 12 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint administratif,

- * A compter du 01 octobre 2022, un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique, aux conditions suivantes : contrat 20 heures par semaine, durée du contrat 6 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique,

- * A compter du 01 novembre 2022, un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique, aux conditions suivantes : contrat 20 heures par semaine, durée du contrat 6 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique,

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,

- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

*** Information : convention avec la fondation du patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec la fondation du patrimoine et l'association « sauvons notre église », le 28 novembre 2018, pour la collecte de dons.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé un avenant, en date du 11 avril 2022, prolongeant ladite convention jusqu'au 11 avril 2027 et modifiant le montant des travaux à 741 420€ HT.

*** Mode de publicité des actes réglementaires et des décisions ni réglementaires, ni individuelles**

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 ;

Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, à compter du 01 juillet 2022 :

- valide que les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles soient rendus publics par voie d'affichage,
- prend acte des modifications automatiques du règlement intérieur voté le 07 septembre 2020, notamment ses articles 12, 18 et 21, suite à l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021.

*** Avenant à la convention d'adhésion avec le SIAMB**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant à la convention signée le 22 septembre 2020 avec la SIAMB, afin de prendre en charge le coût revenant à la commune, à savoir 1 163.57€ (charge répartie sur 3 années).

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 13 septembre 2022

Le compte rendu complet du conseil municipal est publié sur le site www.bouvigny-boyeffles.fr

*** Procès-verbal séance du 23 mai 2022**

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

*** Création d'emplois et ouverture centre de loisirs**

Il est proposé l'ouverture d'un centre de loisirs, avec création d'emplois, pour les périodes suivantes :

- Du 24 octobre 2022 au 04 novembre 2022 (avec ou sans cantine) pour les 6/17 ans de 8h45 à 17h, création au maximum de 8 emplois,
- Du 19 décembre 2022 au 23 décembre 2022 de 14h à 17h pour les 6/17 ans, création au maximum de 4 emplois,
- Du 13 février 2023 au 24 février 2023 (avec ou sans cantine) pour les 6/17 ans de 8h45 à 17h, création au maximum de 8 emplois.

Il est fait part également de manifestations organisées par la maison des jeunes durant l'année : chasse à l'œuf, halloween, Saint Nicolas, mercredis récréatifs, patinoire, activités/sorties exceptionnelles (ex : match de foot.....). Il est proposé la création : au maximum de 3 emplois pour la chasse à l'œuf, au maximum de 3 emplois pour halloween, au maximum de 3 emplois pour Saint Nicolas, au maximum de 4 emplois par mercredi récréatif, au maximum de 5 emplois pour la patinoire, au maximum de 5 emplois par activités/sorties exceptionnelles.

Il est proposé que :

- l'ouverture des centres soit conditionnée à une participation minimum de 8 enfants,
- les tarifs soient ceux définis par les délibérations n°2018-033 et n°2016-015,
- les personnes soient rémunérées selon la délibération n°2018-004.

Il est indiqué qu'en fonction de l'évolution des règles sanitaires dues au Coronavirus, les conditions précitées peuvent être modifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir un centre de loisirs aux dates et aux conditions énumérées ci-dessus,
- de créer, en conséquence, et au maximum le nombre d'emplois indiqués ci-dessus par période et par manifestation,
- d'autoriser le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,
- dit que les tarifs seront ceux définis par les délibérations n°2018-033 et n°2016-015,
- dit que les personnes seront rémunérées selon la délibération n°2018-004,
- prend acte de possibles modifications en cas d'évolution des règles sanitaires dues au Coronavirus.

*** Désaffectation terrain ZC206**

Considérant que le terrain ZC206 ne présente pas d'intérêt et d'utilité pour la commune ;

Considérant que le terrain ZC206 ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation par la voie, une enquête publique n'est pas nécessaire ;

Le Conseil Municipal, par 16 voix « pour » et 3 « contre » :

- DECIDE de procéder à la désaffectation du terrain ZC206.

*** Déclassement du terrain ZC206**

Considérant que le terrain ZC206 ne présente pas d'intérêt et d'utilité pour la commune ;

Considérant que le terrain ZC206 ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation par la voie, une enquête publique n'est pas nécessaire ;

Le Conseil Municipal, par 16 voix « pour » et 3 « contre » :

- DECIDE de procéder au déclassement du terrain ZC206.

*** Autorisation vente du terrain ZC206**

Le Conseil Municipal, par 16 voix « pour » et 3 « contre » :

- décide de déroger à l'avis du pôle d'évaluation domaniale, dans la limite autorisée, et de vendre le terrain ZC206 pour un montant de 20 776.50€
- autorise le maire à signer tous les documents utiles à cette vente.

*** Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'espace de conciliation de Bully-Les-Mines**

Monsieur le Maire rappelle l'espace de conciliation et d'accès au droit situé à Bully-les-Mines.

Monsieur le Maire informe que plusieurs administrés de Bouvigny-Boyeffles fréquentent chaque année cette structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

* Programme Local de l'Habitat 2022-2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve l'ensemble du projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Lens – Liévin,

-Autorise Monsieur le Maire à transmettre un avis favorable au Président de la Communauté d'Agglomération de Lens – Liévin.

* Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 Janvier 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 pour le budget de la commune,
- décide d'appliquer le plan de comptes M57 abrégé,
- décide de voter le budget par nature,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

* Convention Territoriale Globale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période 2022-2026,
- Autorise le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents utiles.

* Avis extension du parcellaire d'épandage des digestats SARL BIOGY

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier de Monsieur Le Préfet, sollicitant l'avis du conseil municipal concernant une extension du parcellaire d'épandage des digestats sur notre commune, par la SARL BIOGY situé à Etrun.

Monsieur le Maire indique que la parcelle concernée se situe à l'extrémité du territoire de la commune, loin de toute habitation.

Monsieur le Maire précise que ce produit a déjà été utilisé par le passé par des agriculteurs du village et que cela n'avait pas fait l'objet de remarque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

.....



DON DU SANG

Vendredi 4 novembre 2022

15H - 19H

Salle Florence Arthaud

Classe verte école primaire



Les enfants de la classe de CM2 sont partis en classe verte, accompagnés du directeur de l'école primaire, Monsieur Marle.

Le séjour s'est déroulé du 19 au 28 mai 2022 et avait pour destination Lou Riouclar.

Les enfants sont partis à la rencontre de la nature. Randonnée découverte, visites culturelles, ateliers environnementaux de toutes sortes...

Fête des familles de l'école maternelle



Le mardi 24 mai 2022, les enfants de l'école maternelle Marie Curie ont offert aux mamans et aux papas un superbe spectacle.



Fête de l'école maternelle



La fête de l'école maternelle s'est déroulée le 18 juin à l'école Marie Curie. Entre les danses présentées aux parents, les enfants ont pu s'amuser dans les diverses structures gonflables.



Méchoui à la maison de retraite

Pour son repas d'été, l'EHPAD de Bouvigny a opté pour un barbecue sur le thème «fête de la musique». Toute la journée, sous un beau soleil, les résidents ont été entourés par leur famille, les professionnels, Monsieur le Maire et Madame Clérot.



Fête de l'école primaire



La fête de l'école primaire s'est déroulée le 24 juin.
Les enfants ont offert un beau spectacle à leurs parents.

Remise des tablettes

Le 24 juin, la municipalité a distribué aux élèves de CM2 des tablettes numériques afin de leur permettre de bien commencer leur entrée au collège.



Conseil municipal des jeunes



Le conseil municipal des jeunes s'est réuni le 14 et 27 juin.

Les échanges ont porté sur les travaux de la nouvelle cour arrière et sur le projet de réfection de la cour avant prévu en 2023.

La propreté des sanitaires étant l'affaire de tous, des affiches seront exposées dans chaque WC afin de sensibiliser les usagers à maintenir l'espace propre.

Lors des réunions, ils émettent leurs idées et en discutent avec les élus. Monsieur le Maire leur prête une oreille attentive et leur apporte des solutions adaptées lorsque cela est possible.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS EN OCTOBRE AVEC DE NOUVELLES ELECTIONS!

Repas ukrainien



Le 30 juin, l'école maternelle a souhaité organiser un repas ukrainien en partenariat avec la cantine de Bouvigny-Boyeffles!

Au menu charcuterie, pomme de terre, cornichons et glace!
Les enfants ont apprécié leur repas !



Réception des anciens

A l'occasion de la ducasse du centre, Madame et Monsieur Mancey ont été mis à l'honneur. Les habitants du centre se sont réunis autour d'un quartier de tarte et d'un verre de l'amitié.



14 juillet



Après deux années d'absences, les festivités du 14 juillet ont repris ! Les associations locales et les employés municipaux ont oeuvré toute la journée afin de vous préparer une belle fête nationale. Au cours de l'après-midi, les animations se sont succédées dans la bonne humeur. En fin de soirée, le traditionnel feu d'artifice a illuminé le ciel de Bouvigny-Boyeffles et la soirée s'est terminée en musique autour du feu de bois.



Le voyage forme la jeunesse



Ils étaient 20 jeunes de Bouvigny à partir pour Cesenatico en Italie du 9 au 20 juillet, au camping Pineta sul Mare. Hébergés en mobil home, ils ont profité d'un programme bien chargé : Parc Aquafan, Parc Miranbilandia, activités nautiques, visites culturelles, sortie en bateau, visite de Florence et Bologne, parc Gardaland. Les jeunes n'ont pas eu le temps de s'ennuyer.

Si vous souhaitez participer au séjour 2023 (destination à définir), rapprochez vous de la maison des jeunes pendant les vacances de février.

Centre des loisirs été 2022



Il a fait chaud au centre de loisirs cet été et les jeux d'eau ont été très appréciés.

Ils sont toujours plus nombreux et plus enthousiastes chaque année.

C'est 192 enfants de 3 à 14 ans qui ont passé leurs vacances dans la joie et la bonne humeur.

Les mesures barrières étant levées, nous avons pu camper à nouveau.

Les 8/14 ans se sont installés dans le jardin du presbytère.

Il a fallu 17 tentes pour accueillir 68 enfants et leurs 7 animateurs.

Une joyeuse ambiance était au rendez-vous et les activités n'ont pas manqué.

Entre Avion plage, ch'ti parc, piscine, équitation, Koézio, Canoé, pédalo, échasses urbaines, cinéma, le Fleury, ferme pédagogique, accrobranche, balade en bateau, laser camp, lancer de hache, visite du stade Bollaert, Escalade, activités sur les terils de Loos en G., la nuit magique à Bailleul les pernes, les sorties se sont enchainées.

Les animateurs ont proposé un planning d'activité sur le thème de « Hollywood Boulevard » avec un carnaval animé par les héros de dessins animés.

Pour l'été 2023, rendez-vous à partir du 15 mai pour retirer les dossiers.



Encore une victoire !

Le 31 août, c'est un bus de 60 supporters bovénien qui a débarqué au stade Bollaert.

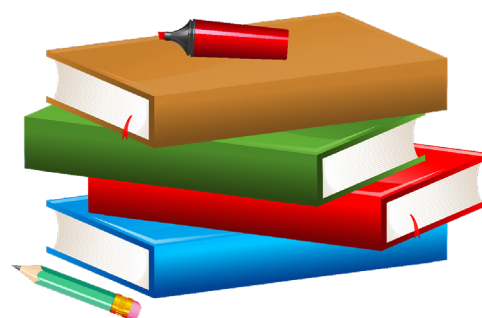
Nos jeunes, accompagnés de quelques parents, ont encouragé les lensois dans la joie et la bonne humeur.

Une belle victoire contre Lorient. On en a eu plein les yeux avec pas moins de 9 buts, et une victoire de 5 buts à 2 (2 buts annulés).

Merci aux animateurs d'être venus bénévolement pour encadrer les jeunes.



Rentrée des classes



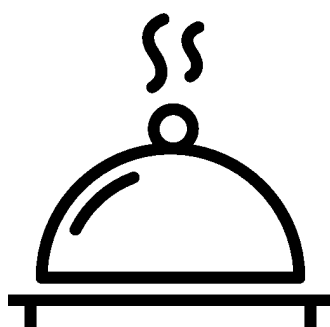
Après deux mois de vacances caniculares, les enfants ont repris le chemin de l'école. Monsieur le Maire et une délégation d'élus ont participé à la rentrée des classes. La municipalité souhaite une bonne année scolaire à tous les élèves.



Banquet des aînés

Moment de convivialité, le banquet des aînés remporte toujours un franc succès. Cette année encore, ils ont pu apprécier un bon repas et un spectacle de qualité.

Les doyens de la commune : Madame Hélène Mulkowski et Monsieur Guy Mancey ont été mis à l'honneur.



Rénovation de la cour arrière de l'école primaire

Après avoir transformé le préau de l'école primaire en deux classes l'année dernière, cette année c'est la cour arrière qui a été remise à neuf : installation d'un préau ouvert, aménagement de la cour et réfection du macadam.



Radars pédagogiques



La municipalité a investi dans deux nouveaux radars pédagogiques afin de renforcer la sécurité de certaines zones sensibles (route de la colline et rue de Luchaux).

Les objectifs de ces radars pédagogiques sont :

- sensibiliser les automobilistes et les inciter à respecter les règles de limitation de la vitesse.
- permettre à la municipalité d'avoir des données concrètes sur la circulation (relevé du nombre et des heures de passage, de la vitesse) afin de définir si de nouveaux aménagements sont nécessaires.



Comité historique

Bulletin du Comité Historique
de Bouvigny-Boyeffles
N°45 (15 €)



Au Gré du Temps

COMITE HISTORIQUE
Prix au Numéro : 15 €

2022 - Semestre I - n° 45

Sommaire :

- Chronique familiale de Félix KLINCKEMAILLIE

Dans ce numéro :

Félix Klinckemaille résistant et passeur clandestin	2
Branche belge des Klinckemaille	4
Branche Klinckemaille de Loos-les-Lille	15
Descendance Durat	18
Félix Pierre Joseph Klinckemaille	21
Attaque d'un char français en mai 40	37
Réseau Voix du Nord	39
Réseau Bordeaux-Loupac	40
Radio Londres	41
Chant des partisans	42
Paul Meunisse	42
Renaud Alexandre Claude Klinckemaille	51
Tableau d'Honneurs de Félix Klinckemaille	70
Vieux métiers... le coiffeur	71
Bouvigny médiévale 2014	72
Assemblée Générale 2022	78
Ligne de démarcation	80



Un couple de résistants durant la
Deuxième Guerre mondiale

Félix KLINCKEMAILLIE
(1892-1977)

passer d'ombre, et son épouse

Marie-Jeanne DURAT
(1897-1992)

Directeur de Publications : P. A. G. Pierre Dalmagne
Dépôt Légal : septembre 2022 Imprimeur : Copie Media

ISSN 1765-1406

Au Gré du Temps et ses publications de

Comité Historique de Bouvigny-Boyeffles

Abonnement 10 €

Exemplaires : 1000 (dont 500 en vente) - 1000 (dont 500 en vente)

Classement : 1000 (dont 500 en vente) - 1000 (dont 500 en vente)

Copyright : tous droits réservés

Reproduction interdite sans autorisation

Amicale laïque

FITNESS

Le Lundi de 20h00 à 21h00
Salle des fêtes

(Reprise le Lundi 12 Septembre 2022)

YOGA

Le Mardi de 9h00 à 10h00
Salle des fêtes

(Reprise le Mardi 13 Septembre 2022)

GYM FEMININE D'ENTRETIEN

Le Mardi de 15h45 à 16h45
Salle des fêtes

(Reprise le Mardi 13 Septembre 2022)

ACROSPORT

Le Mercredi de 14h00 à 15h00
Salle des sports

(Reprise le Mercredi 14 Septembre 2022)

EVEIL SPORTIF

(dès 3 ans)

Le Mercredi de 15h00 à 16h00

(Reprise le Mercredi 14 Septembre 2022)

RANDONNEE PEDESTRE

Le Jeudi
RDV 9H00 FACE A LA MAIRIE



HARMONISATION ENERGETIQUE

Le mercredi de 18h30 à 19h30
Salle cordonnier

DANSE ENFANTS 5/9 ans

Le mardi de 17h30 à 18h30
Salle des fêtes

Informations et renseignements au
06.46.23.87.75

Comité des fêtes de Marqueffles



Après deux années d'absence, le comité des fêtes de Marqueffles a su réjouir petits et grands pendant ces 3 jours de manifestations.

Avec quelques nouveautés cette année, comme le chapiteau ouvert, le cochon grillé qui a remporté un franc succès, le groupe Hit Box Live qui a su nous faire danser sur le rythme des années 80, les baptêmes en véhicules militaires et notre soirée de clôture avec Philippe Laurent qui nous a fait danser jusqu'au bout de la nuit. Nos aînés ont comme toujours été mis à l'honneur, avec cette année Héléna Mulkowski et Maurice Hennebelle, ainsi que les résidents du « Bon Accueil » à qui le goûter a été offert. Les enfants n'ont pas été en reste avec les jeux de ciseaux, tir à la corde, course à sacs et surtout la fameuse chasse aux trésors où ils étaient plus de 40 participants.

Je tenais à remercier la municipalité, les services techniques, Michelle et Christophe Cornet, Georges et Sylvie de la ferme Duhamel, Audrey « le temps d'une pause », les passionnés de VMA pour leur participation, Mme Larivière directrice du Bon Accueil mais surtout tous les bénévoles du comité qui ont contribué pour que cette ducasse soit une réussite.

La convivialité était au rendez vous.

Je vous donne donc rendez vous prochainement en Mars pour autre manifestation !!! (surprise)

La présidente Martine Caron.



Fédération nationale des décorés du travail de France

Demande de médaille d'honneur du travail - Pas de Calais sur
demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/medaille-honneur-travail

Accéder au service en ligne

Ministère chargé de l'économie

Les justificatifs suivants doivent être joints :

- Photocopie d'une pièce d'identité (recto verso)
- Photocopies des certificats de travail de chaque employeur
- Le certificat de travail peut être remplacé par une attestation établie par 2 témoins et visée par le maire de la commune de résidence, qui certifiera la raison pour laquelle un certificat ne peut pas être fourni.
- Attestation récente du dernier employeur
- Pour les personnes ayant accompli des services militaires (ou assimilés), attestation des services accomplis au titre du service national ou photocopie du livret militaire
- Pour les mutilés du travail, photocopie du relevé des rentes



Nous restons à votre disposition pour plus d'informations.

N'hésitez pas à me joindre ou laissez un message au 06.10.78.84.57

Le Président de l'Association

Jean-Claude Hennequin

Femi Foot

Créée en septembre 2021, cette association de foot loisirs accueille des femmes, de plus de 18 ans, motivées à faire du sport dans une ambiance sympa. Tous niveaux de football sont acceptés, l'important est de partager et de se dépenser tout en s'amusant.

Fémi'foot propose deux entraînements par semaine :

- en salle le vendredi de 17H30 à 19H

(salle de sport de Bouvigny-Boyeffles)

- en extérieur le lundi de 18H30 à 20H

(stade de Servins)

Des matchs amicaux et tournois seront proposés au cours de l'année sur la base du volontariat.

N'hésitez pas à rejoindre Fémi'foot en contactant le 06.46.19.62.88 ou sur facebook Fémi'foot.

Possibilité de faire un essai pour se faire une idée !



Brevet cycle à faire

Un grand merci à tous les participants et aux organisateurs pour leur bonne gestion de la manifestation. A l'année prochaine.

Nombre de participants pour l'édition 2022

Cyclo : 357

VTT : 354

Marcheurs : 149

Total 860 participants.



Ecole de musique

C'est la rentrée !

Et oui c'est la rentrée à l'école de musique, les cours ont redémarré le 1er octobre, si vous souhaitez vous inscrire, il n'est pas encore trop tard Venez nous rejoindre !! Renseignements au 06.16.74.69.71 ou par mail ecoledemusiquedebouvigny@gmail.com

L'école de musique vous remercie pour votre présence lors de la fête de la musique, réalisée dans les jardins du presbytère le samedi 18 juin. Les élèves ont pu recevoir leurs diplômes et la journée s'est clôturée par un moment de convivialité autour d'un cochon grillé.

Nous remercions également les musiciens de la Banda' Bouv' qui se sont produits à l'occasion du 14 juillet.

Nous vous donnons rendez-vous très prochainement pour la Sainte-Cécile, patronne des musiciens, qui aura lieu le samedi 26 novembre à 19h à la salle des fêtes du village.

Pour suivre toute l'actualité de l'école de musique, rendez-vous sur notre page Facebook : Ecole de musique de Bouvigny-Boyeffles

A très vite...



Tennis club



Le TCBB dresse un bon bilan sportif pour la saison 2021-2022, 4 équipes ont défendu les couleurs du village dans 35 rencontres de championnats Départementaux. Nous félicitons tout particulièrement l'équipe féminine adulte (avec une entente du Club de Mazingarbe) qui a terminé 1ère exæquo de sa poule au championnat d'hiver. Les 3 équipes masculines (jeunes, senior et +35 ans) n'ont pas démerité non plus. Tous ont été présents à chaque rencontre.

Ce n'est pas toujours évident de se libérer le week-end, de se déplacer à Calais... alors le club remercie chaleureusement les compétiteurs, les accueillants, et aussi les parents qui s'investissent pour permettre aux jeunes de développer l'esprit de compétition.

Le Club a organisé un tournoi interne qui s'est achevé les 13 et 14 mai autour des traditionnelles rencontres entre jeunes et des finales adultes. Les adhérents et les curieux ont pu se rencontrer dans une ambiance festive et décontractée. Cette année le TCBB a pu enfin proposer une sortie à Roland Garros, cet évènement était très attendu. Un bus, rempli de 76 personnes, a fait le voyage le 21 mai pour la journée spéciale enfants : tout simplement génial ! La sortie à Olhain du 18 juin a marqué le dernier évènement de la saison, au programme trajet à vélo à partir de Bouvigny, jeux de plein air dans la base de loisirs et pique-nique, une véritable transition vers les vacances d'été.

Une nouvelle saison sportive a repris depuis septembre 2022. Une journée portes ouvertes a été organisée le premier samedi de septembre. Le club propose encore d'accueillir un maximum de sportifs de tous âges et de différents niveaux, pour un prix très abordable et dans la simplicité d'un club de village. N'hésitez pas à vous renseigner pour vous et vos enfants, et ce dès 3 ans. Les infrastructures communales mises à disposition permettent de proposer entre 25 et 30 cours à l'année.

Nous remercions enfin la commune pour son soutien et pour avoir su faire face rapidement aux dommages provoqués par la tempête du printemps, la réparation sur la toiture de la salle des sports a été très vite réglée, la clôture du terrain extérieur a été remise en état. L'espoir de créer un petit espace club house dans la salle des sports est toujours très présent. Le club souhaite contribuer à sa réalisation, ceci afin de pouvoir accueillir un minimum de public dans des conditions plus confortables et conviviales sans gêner les sportifs concentrés!

Bernard, président du TCBB

Renseignements pour contacter le club :
m@il : tcbouvignyboyeffles@gmail.com
facebook : Tennis Club Bouvigny-Boyeffles